



Notice d'emploi N° 3863 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Insecticide
Formulation:	WP poudre mouillable
Teneur en substances actives:	25 % buprofézine
Nom UICPA:	2-tert-butylimino-3-isopropyl-5-phenyl-1,3,5-thiadiazinan-4-one)

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Applaud Plus

Numéro d'homologation fédéral: I-5861	Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 015333	Titulaire de l'autorisation étranger: SIPCAM OXON S.p.A., Italie

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture ornementale			
serre: arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes, rosier	mouches blanches	Concentration: 0.05 %	1, 2, 3, 4, 5

Charges générales / agronomiques:

- 1 En cas d'attaque uniquement (l'efficacité ne devient visible qu'après 15 jours). Le cas échéant, effectuer un nouveau traitement au plus tôt trois semaines après.
- 2 3 traitements au maximum par culture et par année.
- 3 Utiliser avec une cuve avec appareil de brassage en marche. Si la cuve n'en dispose pas, agiter ou remuer régulièrement la bouillie.
- 4 Pendant la préparation de la bouillie bien remuer.
- 5 Uniquement contre les souches non résistantes.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

Tenir hors de portée des enfants.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.